

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et la tendance tectonique générale est l'isoclinalité. Dans la région basse de la vallée du Rhône, entre Chandoline et Grône, la vague a déferlé vers l'extérieur grâce à l'ensellement tectonique compris entre les massifs hercyniens de l'Aar et du Mont-Blanc : la migration de l'antracite s'est alors effectuée suivant un mode d'écoulement comparable à l'écoulement turbulent des liquides et la tendance tectonique générale est l'irrégularité (A. F.).

Les gisements d'antracites penniques ont donc pu subir soit une migration par refoulement frontal ou latéral du *type laminaire*, soit une migration par refoulement frontal ou latéral du *type turbulent*. La figure 26 illustre une migration par refoulement frontal du type laminaire et turbulent où l'on constate à la fois une tendance à l'isoclinalité associée à une grande irrégularité de gisement. Migrations par refoulement frontal, des types laminaire et turbulent, sont des traits caractéristiques de la mine de Chandoline située entre les deux grandes régions que nous venons de définir. Quant aux figures 27 et 28, elles ne sauraient mieux illustrer ce que nous entendons par migration du type turbulent.

Conclusion.

Cette revue générale des combustibles solides suisses et étrangers permet d'apprécier objectivement les caractères techniques et la nature de nos combustibles indigènes par comparaison avec leurs équivalents étrangers. Elle fait bien ressortir le faciès « alpin » des charbons suisses déjà signalé par Schmidt (voir bibl. 10), soit : l'étendue limitée dans l'espace et le temps des subsidences, l'irrégularité des conditions de sédimentation, la haute teneur en cendres, la carbonisation poussée des lignites et des antracites ainsi que le morcellement, voire même le laminage tectonique des gisements.

Quoique nos combustibles suisses ne puissent en aucune manière rivaliser avec ceux de l'étranger tant au point de vue qualité qu'au point de vue quantité, il est juste cependant de reconnaître leur utilité en période de guerre et de crise. Comme nous le disions au début de cet article, l'appoint supplémentaire que nous fournissent nos gisements indigènes, la main-d'œuvre abondante qu'ils occupent directement ou indirectement sont des facteurs qui comptent dans une économie nationale réduite temporairement à ses seules ressources. Ce sont les raisons majeures pour lesquelles on exploite actuellement en Suisse de nombreux gisements de combustible quand bien même la rentabilité de ces gisements ne saurait être assurée de manière satisfaisante.

BIBLIOGRAPHIE

1. CHRIST, P. *Das produktive Karbon der Schweizeralpen* II. Teil. *Die Walliser Anthrazitlagerstätten und der Walliser Anthrazitbergbau während der Jahre 1917-1924*. Beitr. Geol. d. Schweiz. Geotechn. Serie XI. Lieferung, Bern 1925.
2. DUPARQUE, A. *La nomenclature des constituants macroscopiques des charbons*. Ann. Soc. géol. du Nord. T. LII, 1927.
3. FEHLMANN, H. *Gegenwärtige und zukünftige Aufgaben des schweizerischen Bergbaues*. Schw. Bauzeitung, Bd. 121, Nr. 10. 6 mars 1943, p. 113, Zürich 1943.

4. HEIM, ALBERT. *Geologie der Schweiz*. Bd. I u. II, Leipzig, Tauchnitz 1919.
5. JURASKY, K.-A. *Kohle-Verständliche Wissenschaft*, Nr. 45, Springer, Berlin 1940.
6. KÜNDIG, E. et DE QUERVAIN, F. *Fundstellen mineralischer Rohstoffe in der Schweiz*. Geotechn. Kommission der S. N. G., Bern 1941.
7. LEGRAYE, E. *Les constituants des charbons*. 1 vol., Liège 1932.
8. LETSCH, E. et RITTER, E. *Die schweizerischen Molassekohlen*. III. Beitr. z. Geol. d. Schweiz. 12. Lieferung. Bern 1925.
9. LOMBARD, AUGUSTIN. *Une notation graphique des charbons et ses applications*. A paraître Actes Soc. Helv. Sc. Nat., Schaffhouse 1943.
10. SCHMIDT, C. *Texte explicatif de la carte des gisements des matières premières minérales de la Suisse au 1 : 500 000*. Mat. carte géol. Suisse, Bâle 1920.
11. STACH, E. *Lehrbuch der Kohlenpetrographie*, Bornträger, Berlin 1935.
12. TWENHOFEL, W. *Treatise of Sedimentation*, Baltimore U.S.A. 1926.
13. WEHRLI, L. *Das Produktive Karbon der Schweizeralpen*. I. Teil. *Uebersicht und Geschichte des Bergbaues bis Mitte 1917 mit besonderer Berücksichtigung der Anthrazite des Wallis*. Beitr. z. Geol. d. Schweiz. Geotechn. Serie XI. Lieferung. Bern 1925.
14. CHODAT, R. *Principes de botanique*. Baillière et Atar, Paris et Genève 1920.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 11 septembre 1943 à 9 h. 30 à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Grand-Conseil, à Genève.

(Suite et fin).¹

6. Protection des titres. (suite et fin).

M. F. Bolens, ingénieur, fait part du point de vue de la section de Genève. Celle-ci a créé en 1940 une commission spéciale pour l'étude de la protection des titres et a élaboré un projet de loi, sur lequel le Conseil d'Etat a déjà pris position. Il existe depuis fin 1942 une proposition pour une réglementation légale, proposition qui a recueilli l'adhésion de tous les intéressés. La proposition tendant à instituer une trêve au sujet de la protection des titres vient au moment précis où l'action genevoise a des chances de réussir. Cependant pour des motifs de solidarité, la section de Genève est prête à donner son accord à la proposition du Comité central, étant bien entendu que la durée de la convention resterait limitée.

M. Neeser, président : Le Comité central sait que la section de Genève est présentement fort surprise de cette nouvelle situation ; il apprécie pleinement son geste, par lequel elle adhère néanmoins à la trêve envisagée.

M. K. Schneider, ingénieur : La section de Berne voudrait exprimer ici le désir que, malgré la trêve prévue, on poursuive l'action au sein de la S. I. A., mais en la dirigeant si possible vers un but commun. Il serait indispensable de fournir les éléments d'une base d'ensemble en vue des démarches ultérieures. L'action de la S. I. A. ne devrait pas être freinée, mais orientée dans une direction déterminée. La section de Berne désire que l'on précise, au moyen de lignes directrices bien établies, de quelle manière on pourra hâter et réaliser les travaux de la protection des titres.

¹ Voir *Bulletin technique* du 13 novembre 1938, p. 304.

M. R. Gianella, ingénieur, attire l'attention sur la loi déjà en vigueur dans le canton du Tessin, loi dont on doit naturellement tenir compte.

M. Neeser, président, affirme qu'il ne peut s'agir de remettre en question les lois existantes.

M. H. Härry, ingénieur, propose d'écrire « jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée » au lieu de « à fin 1945 ».

M. Neeser, président, préférerait que l'on se tienne à une date.

M. H. Härry, ingénieur, se déclare alors d'accord avec la rédaction proposée.

M. H. Bracher, architecte : La section de Soleure regrette que l'on doive attendre la fin des hostilités. C'est précisément les circonstances actuelles qui se prêtent à la solution de tels problèmes. Le temps devrait être mis à profit dans le sens des suggestions de la section de Berne, pour aller de l'avant. En principe la section de Soleure donne son adhésion aux propositions du Comité central sous réserve de ces remarques. Le canton de Soleure a institué un registre professionnel. L'immatriculation des ingénieurs et des architectes dans ce registre professionnel est actuellement à l'examen. L'orateur demande si ces travaux peuvent être poursuivis malgré la conclusion d'une trêve.

M. Neeser, président : Il ne s'agit nullement, lors de la conclusion de la trêve, d'enterrer toute l'action pour la protection des titres. La proposition du Comité central tend à poursuivre l'étude de la question en vue d'une réglementation générale et définitive. Si l'action de la section de Soleure aboutit à un accord avec les techniciens, elle ne troublera pas la trêve.

M. P. Soutter, secrétaire, voudrait faire remarquer que l'introduction du registre professionnel dans les cantons a été faite sur la base de la loi relative à la formation professionnelle. Mais en son temps le Conseil fédéral a déclaré que la base constitutionnelle pour l'introduction d'une protection du titre d'ingénieur et d'architecte faisait défaut au principe de cette loi. Si la trêve est conclue, les sections devront suspendre leur action afin que chacun soit bien convaincu que la solution doit être cherchée dans le calme des esprits.

M. Neeser, président : Si l'on doit attendre la fin des hostilités, c'est avant tout parce que les milieux compétents à Berne n'ont pas le temps aujourd'hui de fournir les bases constitutionnelles nécessaires à une telle réglementation. En outre la guerre amène beaucoup de changements dans les pays voisins, ce dont la Suisse devra tenir compte, attendu que la solution que nous prendrons devra forcément s'adapter en certains points aux circonstances étrangères.

M. R. Christ, architecte : Jusqu'à présent, la section de Bâle s'est tenue tout-à-fait à l'écart de cette question. Elle est d'accord avec la proposition du Comité central, si la durée de la convention est limitée. Mais on doit absolument établir une base de principe pour arriver à une solution. Peut-être conviendrait-il aussi de traiter la question séparément pour les ingénieurs et pour les architectes. Cette question revêt une bien plus grande importance pour les architectes que pour les ingénieurs. Or les difficultés viennent particulièrement du côté des ingénieurs.

M. Neeser, président : Le Comité central et la commission de la protection des titres ont déjà examiné d'une manière approfondie la question d'une réglementation séparée pour les ingénieurs et pour les architectes, et ils ont conclu par la négative. Toutefois le Comité central accepte la proposition et l'examinera volontiers avec la commission compétente.

On vote ensuite sur la proposition du Comité central ; elle est acceptée par 44 voix contre 3.

7. Propositions à l'assemblée générale.

a) Nomination de membres d'honneur.

M. F. Hiller, architecte, propose de présenter à l'assemblée générale de samedi après-midi une motion pour conférer le titre de membre d'honneur à *M. R. Neeser, Dr h. c.*, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la S. I. A. pendant sa présidence centrale.

Cette proposition est acceptée par acclamations.

M. H. Naef, architecte : La section de Genève a présenté également la même motion ; le Comité central se félicite de ces résolutions.

M. Neeser, président, remercie pour ce témoignage de gratitude et dit combien il lui en coûte de quitter sa charge présidentielle.

b) Modification de l'art. 50 des statuts de la S. I. A.

M. Neeser, président : Le Comité central propose de compléter comme suit l'art. 50 des statuts :

« Les membres qui ont fait partie de la Société pendant 35 ans ou qui ont atteint leur 70^{me} année d'âge après un sociétariat d'au moins 10 ans, sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle. »

Le Comité central a constaté entre autres que de vieux membres donnent souvent leur démission pour se décharger de leur prestation financière. Le Comité central estime qu'il serait équitable d'avoir quelque prévenance pour ces membres.

M. F. Lodewig, architecte, trouve le texte trop peu clair. Il aimerait limiter cet allègement aux membres qui ont dû interrompre leur sociétariat pendant un certain temps, par exemple à ceux qui ont passé la majeure partie de leur vie à l'étranger et qui sont ensuite revenus au pays.

M. Soutter, secrétaire, déclare qu'il ne s'agirait que d'un très petit nombre de membres, auxquels le complément de l'art. 50 serait applicable. Quelques sections, comme celle de Zurich, ont déjà introduit des dispositions semblables dans leurs statuts. Pour la Société, il n'en résulterait pas une trop grosse diminution dans les cotisations des membres.

M. K. Schneider, ingénieur, fait la proposition suivante : « L'assemblée des délégués reconnaît au Comité central la compétence de dispenser du paiement des cotisations annuelles les membres qui ont atteint leur 70^{me} année d'âge et qui font partie de la Société depuis dix ans au moins. »

Le Comité central est invité à examiner si de jeunes membres qui doivent faire du service actif ne peuvent pas être totalement dispensés de la contribution de membre jusqu'à leur trentième année, ou de la moitié de cette contribution si la limite d'âge est fixée au delà de la trentième année.

Le Comité central reçoit la compétence de prendre toute décision à ce sujet et de l'appliquer tant que la neutralité de notre pays devra rester armée.

M. Rossire, architecte, dit qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de cotisation ; il signale aussi le cas des membres émérites. Il faut être prévenant envers les tous jeunes membres et aussi envers les vieux membres, d'une façon ou d'une autre, financièrement parlant. Il y a lieu de traiter d'une manière particulière les membres émérites, puisque leur qualité est en quelque sorte une distinction.

M. Neeser, président : Le Comité central est prêt à retirer sa proposition en faveur de celle de la section de Berne.

La proposition de la section de Berne est acceptée sans opposition.

c) Lieu et date de la prochaine assemblée générale

M. Neeser, président : Lors de la dernière assemblée des délégués du 22 août 1942 à Schaffhouse, la section de Zurich s'était déclarée disposée à organiser la prochaine assemblée

générale en 1945. Le président demande si la section maintient son invitation.

M. le professeur Dr Stüssi répond affirmativement. Il voudrait toutefois faire remarquer que l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale fêtera le jubilé de son 75^{me} anniversaire en 1944, à Zurich. Comme les membres de la S. I. A. et ceux de l'Association viennent des mêmes milieux, il serait peut-être souhaitable qu'une autre section de la Société prenne en mains l'assemblée générale de 1945, pour éviter que les deux assemblées ne se tiennent une année après l'autre dans la même ville. Il va sans dire que la section de Zurich serait heureuse de pouvoir organiser la prochaine assemblée générale.

M. Zuberbühler, ingénieur, propose de donner au Comité central la compétence de fixer en temps voulu le lieu et la date de la 59^{me} assemblée générale de 1945 après entente avec les sections.

Il en est décidé ainsi.

8. Propositions individuelles et divers.

La parole n'est pas demandée.

M. Neeser, président, remercie les délégués pour leur assiduité et lève la séance à 11 h. 50.

Zurich, le 28 septembre 1943.

Le secrétaire,
P. SOUTTER, ingénieur.

Procès-verbal de la 58^{me} Assemblée générale, le samedi 11 septembre 1943, à 15 h. 30, au Kursaal, à Genève.

Ordre du jour.

- a) Procès-verbal de la 57^e assemblée générale du 22 août 1942 à Schaffhouse.
- b) Rapport de gestion du président.
- c) Propositions de l'assemblée des délégués.
- d) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
- e) Divers.

Conférences.

M. le professeur Eug. Pittard, Genève : « L'art magnifique des temps préhistoriques ».

M. le conseiller fédéral Dr Philippe Etter : « Schweizerische Kulturpolitik ».

Nombre de participants : environ cinq cents membres et invités.

Sont présents :

Invités :

M. le conseiller fédéral Dr Ph. Etter.
M. le président du Conseil d'Etat A. Lachenal, Genève.
M. le conseiller d'Etat L. Casaï, Genève.
M. le conseiller administratif Jules Peney, Genève.
Département fédéral de l'Intérieur, Berne : M. L. Jungo, directeur, architecte.
Direction générale des C.F.F., Berne : M. Dr M. Paschoud, directeur général.
Université de Genève : M. le professeur E. Pittard.
Ecole polytechnique fédérale, Zurich : M. le professeur Dr F. Tank, recteur.
Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, Lausanne : M. le professeur Dr A. Stucky, directeur.

Membres honoraires :

MM. Gustave Bener, directeur, ingénieur, Coire. — M. Carl Jegher, ingénieur, Kilchberg. — M. le professeur Dr M. Lugeon, Lausanne. — M. le professeur A. Paris, ingénieur, Lausanne. — M. le professeur Dr A. Rohn, ingénieur, président du Conseil scolaire suisse, Zurich. — M. P. Vischer, architecte, Bâle.

Sociétés suisses :

Association des anciens élèves de l'E. P. F., Zurich : M. H. Rychnier, ingénieur, vice-président, Neuchâtel.
Association amicale des anciens élèves de l'E. I. L. : M. le professeur Oguey, président, Lausanne.

Fédération des architectes suisses : M. H. Baur, architecte, Bâle.
Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, Paris : M. J.-P. Vouga, architecte, Lausanne.

Union suisse des techniciens ; Zurich : M. Dr J. Frei, Zurich.

Société suisse des constructeurs de machines, Zurich : M. G. Mey-farth, directeur, Genève.

Association suisse des électriciens, Zurich ; M. le professeur E. Dünner, Zollikon.

Union des centrales suisses d'électricité, Zurich : M. R. Schmidt, ingénieur, Lausanne.

Société suisse des entrepreneurs, Zurich : MM. A. Blanchet, Genève, H. Ruesch, ingénieur, Saint-Gall.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich : M. L. Archinard, ingénieur, Genève.

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, Zurich : M. P. Paz-ziani, ingénieur, Genève.

Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national : M. Ed. Fatio, architecte, Genève.

Organes de la Société :

Schweizerische Bauzeitung, Zurich : M. W. Jegher, ingénieur, Zurich.

Bulletin technique de la Suisse romande, Lausanne : M. D. Bonnard, ingénieur, Lausanne.

Presse :

Agence télégraphique suisse, Berne : M. U. Kunz, Genève.

Bund, National-Zeitung, Presse suisse moyenne : M. Dr H. Beerli, Genève.

Neue Zürcher Zeitung, Zurich : M. Dr M. Hottinger, architecte, Zurich.

Basler Nachrichten, Bâle ; M. Dr E. Schwabe, Genève.

Presse locale :

Journal de Genève, Genève : M. J. Trösch, rédacteur.

La Suisse, Genève : M. R. Jeanrenaud, rédacteur.

Le Peuple, Genève : M. A. Bossard, journaliste.

Courrier de Genève : M^{lle} M. Servettaz, Genève.

Tribune de Genève : J.-J. Chouet, rédacteur, Genève.

Tous les membres du comité central sont présents, soit :

M. Dr h. c. R. Neeser, ingénieur, Genève, président central ; MM. R. Eichenberger, ingénieur, Berne ; F. Gilliard, architecte, Lausanne ; M. Kopp, architecte, Zurich ; H. Naef, architecte, Zurich ; A. Sutter, ingénieur, Coire ; H. Waechter, ingénieur, Winterthur, et le secrétaire P.-E. Soutter, ingénieur, Zurich.

Présidence : M. Dr R. Neeser, ingénieur, président.

Procès-verbal : M. P.-E. Soutter, ingénieur, secrétaire.

*

M. le président R. Neeser souhaite la bienvenue à l'assistance, qu'il est heureux de voir particulièrement nombreuse malgré les difficultés de l'heure actuelle et salue M. le conseiller fédéral Dr Ph. Etter, ainsi que M. le professeur Eug. Pittard, qui ont aimablement accepté de donner les conférences prévues après la partie administrative.

MM. F. Bolens, ingénieur, H. Dufour, ingénieur et W. Wittwer, architecte, sont désignés comme scrutateurs.

a) Procès-verbal de la 57^e assemblée générale du 22 août 1942, à Schaffhouse.

Le procès-verbal, qui a paru dans le n° 21 du 21 novembre 1942 de la Schweizerische Bauzeitung et dans le n° 1 du 9 janvier 1943 du Bulletin technique de la Suisse romande, est adopté sans opposition.

b) Rapport de gestion du président.

1. Comptes et budget.

Le comité central a pris la décision de soumettre aux délégués, par voie de circulaire, les comptes de 1942 ainsi que le budget pour 1943, étant donné qu'il n'y avait pas à ce moment-là d'autre objet important à traiter et que, par ailleurs, une réunion de délégués était prévue à l'occasion de l'assemblée générale de ce jour.

Les comptes de 1942 ont été acceptés à l'unanimité et le budget pour 1943 par la totalité des délégués moins une voix.

La situation quelque peu difficile des finances de la S. I. A. a amené le comité central à proposer, à titre d'essai, le ver-

sement, par les membres qui pourraient le faire, d'une cotisation bénévole s'ajoutant à la cotisation normale ; désireux de tenir compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent certains des membres, du fait des circonstances, le comité central n'a pas cru devoir proposer une augmentation de la cotisation centrale, quand bien même le budget de 1943, basé sur les comptes de 1942, bouclait comme ces comptes, par un léger déficit. Comme d'autre part, la vente des normes et des imprimés divers paraît se développer favorablement, il est à espérer que, grâce à l'appoint de ces versements bénévoles, les comptes de l'année en cours solderont sans déficit notable. (A suivre).

Communiqué du secrétariat.

Honoraires des ingénieurs et des architectes.

Le Service fédéral du contrôle des prix a mis en vigueur, le 30 septembre 1943, de nouvelles prescriptions (n° 643 A/43). Ces prescriptions ne se limitent pas comme précédemment aux travaux d'ingénieur civil et d'architecture, mais s'étendent également aux travaux d'ingénieur mécanicien et électricien.

Le calcul des honoraires en pourcentage du coût des constructions ne subit pas de modification relativement aux prescriptions antérieures (n° 643 A/42). Par contre, les suppléments au tarif des honoraires pour le temps employé ont été élevés comme suit :

ingénieurs en chef	5 %
ingénieurs indépendants	10 %
ingénieurs-assistants	20 %
conducteurs de travaux et techniciens.	20 %
dessinateurs et comptables.	20 %
secrétaires.	20 %
architectes.	5 %
employés de l'architecte.	20 %

Le secrétariat a envoyé dernièrement un exemplaire de ces prescriptions n° 643 A/43 à tous les membres de la S. I. A. D'autres exemplaires peuvent être obtenus au secrétariat au prix de 20 centimes.

Zurich, le 12 novembre 1943.

Le Secrétaire.

Groupe professionnel des Architectes pour les relations internationales.

Communiqué.

Le Groupe des architectes S. I. A. pour les relations internationales a tenu cette année son Assemblée générale à Genève, à l'issue de l'Assemblée générale de la S. I. A., sous la présidence de M. F. Gampert, président.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale (Berne 1940) et l'adoption du rapport de caisse, le président fit un bref rapport sur l'activité du Groupe depuis le 23 novembre 1942, date de la dernière circulaire.

Les rapports avec l'étranger sont plus rares que jamais. En revanche, nos envois de livres et de matériel à dessin dans les camps de prisonniers ont continué, quoiqu'à un rythme ralenti, une lassitude certaine se faisant remarquer parmi les prisonniers eux-mêmes. C'est d'ailleurs pour stimuler leur activité que les divers organes préoccupés d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre (Bureau international d'éducation, Fonds européen de secours aux étudiants, Union chrétienne de jeunes gens) ont organisé en commun, cette année, le « Concours de la captivité ».

A la demande de ces instances, nous nous sommes chargés d'organiser, dans le cadre du règlement général, un concours

d'architecture, un concours d'urbanisme et un concours pour les ingénieurs civils. Tous ces concours sont ouverts aux prisonniers de guerre de toute nationalité. Sur notre intervention, le Comité central a présenté aux organisateurs des propositions pour la nomination des membres du jury. Ces propositions ont été ratifiées.

Après l'adoption, sans discussion, de ce rapport, l'assemblée a procédé au renouvellement du comité. MM. Fréd. Gampert, Hans Schmidt, Ed. Virieux et J.-P. Vouga, architectes ont été réélus. Pour remplacer M. Peter-Meyer, architecte, démissionnaire, il fut fait appel à M. Markus Hottinger, architecte à Zurich, cependant que M. Robert Næf, ingénieur à Zurich, succédait au regretté Robert Maillard.

Dans la discussion générale qui s'ouvrit ensuite, on émit l'avis qu'il était de la compétence du groupe de se préoccuper des possibilités de travail à l'étranger après la guerre. Il est urgent, en particulier, de préparer dès aujourd'hui ceux qui seraient désireux de partir, de les familiariser avec la langue et les méthodes de travail des pays où ils se rendront. Il y a lieu, également, de prendre contact avec les milieux financiers susceptibles de s'intéresser aux travaux de reconstruction. Grouper les techniciens et les financiers semble être une des tâches de notre société. D'autre part, dans le cadre de l'action pour la création de possibilités de travail, il serait parfaitement indiqué de recourir à des subsides pour organiser un certain nombre de cours de perfectionnement et d'adaptation en vue du travail à l'étranger.

Divers membres prirent encore la parole pour souhaiter qu'on aborde dans le même sens l'Office suisse d'expansion commerciale ainsi que les hautes écoles techniques. En clôture de cette discussion le comité accepta la mission d'étudier plus à fond cette question en tenant compte des diverses suggestions faites.

Au nom du Groupe des architectes S. I. A. pour les relations internationales :

Le président :

FRÉD. GAMPERT.

Le secrétaire :

J.-P. VOUGA.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

707. Jeune technicien. Devis, main-d'œuvre, préparation du travail. Petite fabrique. Suisse orientale.

709. Technicien en chauffage. Suisse orientale.

711. Jeune technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Chaudières, appareils pour l'industrie chimique. Bureau d'ingénieurs, Suisse orientale.

713. Technicien mécanicien. Outillage. Suisse orientale.

715. Jeune technicien mécanicien, éventuellement dessinateur. Atelier. Dessins et constructions simples. Entreprise industrielle de Suisse orientale.

717. Technicien électricien. Petits moteurs électriques. Commandes et contrôle de fabrication. Suisse orientale.

719. Technicien mécanicien. Fabrication en séries devis. Chef de fabrication. Connaissance parfaite du français. Age : de 30 à 40 ans. Fabrique moyenne de mécanique générale et de construction d'automates de Suisse romande.

721. Jeune technicien mécanicien ou éventuellement technicien électricien. Construction de machines de précision. Fabrique moyenne de machines, Suisse romande.

Sont pourvus les numéros : 9, 197, 199, 415, 437, 579, 601.

(Suite page 7 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.